

## **HABILITATION ELECTRIQUE BR**

### **Tension (BT) B1(V), B2(V), B2V Essai, BR, BE Essai et/ou Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V**

#### **OBJECTIF DE FORMATION :**

Obtenir l'Habilitation électrique BR

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510

#### **METHODES PEDAGOGIQUES :**

- Cours théoriques sur vidéo projecteur ;
- Vidéos ;
- Interactivité permanente entre le formateur et les stagiaires ;
- Alternance entre apports théoriques et mises en situations pratiques.

#### **PUBLIC CONCERNE :**

Toute personne chargée d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations électriques en basse tension.

#### **PRE-REQUIS :**

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

#### **RECYCLAGE :**

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS).

#### **MATERIEL :**

- Ordinateur et vidéo projecteur,
- Vidéos,
- Armoire électrique
- Livret de fin de stage.

**DUREE :** 3 jours (21 heures)

#### **DATES :**

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

#### **HORAIRES**

Inter : 08h30- 12h00 / 13h30-17h00

Intra : A définir

#### **LIEU :**

Dans nos locaux ou sur site

#### **EFFECTIF**

1 à 8 personnes

#### **COUT (non assujetti à la TVA)**

Nous consulter

# OURAGAN FORMATION

Email : [contact@ouragan-formation.fr](mailto:contact@ouragan-formation.fr)

Tél : 06 15 24 50 95



## ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

## EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation par un QCM, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant,
- Délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation.

## VALIDATION :

Une attestation de formation, un avis après évaluation, et un titre d'habilitation correspondant sont délivrés à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, ayant participé aux exercices pratiques et théoriques et faisant l'objet d'une évaluation favorable.

## LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

**L'article R4544-10 du Code du Travail** : précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à **l'article R. 4544-3**. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué ».

**Décret n° 88-1056 du 14/11/1988** : Art. 48 1 L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer.

***Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.***

## PROGRAMME :

### Conforme à la norme NF C 18-510 (juillet 2012)

#### Jour 1

- Réglementation en électricité,
- Distribution électrique,
- Dangers de l'électricité,
- Zones à risque électrique,
- Opérations électriques et non électriques,
- Niveaux d'habilitation,
- Moyens de protection,
- Présentation de matériel et d'EPI,
- Utilisation des matériels, des EPI et des outillages de sécurité,
- Conduites à tenir en cas d'accident.

#### Jour 2

- Consignations en 1 ou 2 étapes,
- Application sur une installation type,
- Distribution électrique,
- Matériel électrique,
- Procédures d'intervention BR,
- Manœuvres d'exploitation, d'urgence, de consignation.

#### Jour 3

- Réaliser des travaux hors tension en BTA,
- Rappel sur les procédures de mise en consignation et de déconsignation,
- Réaliser des interventions d'ordre électrique en toute sécurité,
- Mener des travaux au voisinage des pièces nues,
- Mener une intervention électrique ou non électrique en BT,
- Mener/superviser des opérations d'entretien,
- Effectuer un mesurage,

### **EVALUATIONS : Tests théoriques et pratiques**

### **Bilan de fin de formation**

*Mis à jour le 02 janvier 2024*